

L'analyse des avantages des programmes d'allègement des droits de scolarité et des Centres de la petite enfance



TABLE DES MATIÈRES

01

AVANT-PROPOS

PAGE 1

02

NOTRE JUSTIFICATION DE CETTE ÉTUDE

PAGE 4

03

À PROPOS DE L'INSTITUT DE LA
RECHERCHE, DES DONNÉES ET DE LA
FORMATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

PAGE 7

04

RAPPORT ANNUEL AVEC CONCLUSIONS
DE RECHERCHE À CE JOUR

PAGE 9

Avant-propos

JAMES HUGHES

Juin 2018



Sous les auspices de l'Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick (IRDF-NB), le gouvernement de la province parraine une étude des avantages de deux grandes initiatives d'intervention précoce, à savoir le Programme d'allègement des droits de scolarité et le programme des Centres de la petite enfance. Cette analyse longitudinale de l'IRDF-NB portant sur l'efficacité de ces programmes est tout aussi importante que remarquable – et pourrait faire précédent – pour de nombreuses raisons.

Tout d'abord, permettez-moi quelques observations sur ces deux programmes en soi. L'une des conditions incontournables du succès dans le domaine des services sociaux est la présence de programmes bien conçus. Au cours de mes nombreuses années dans le domaine, j'ai constaté que les services sociaux visant une intervention précoce et dotés de règles d'admissibilité généreuses dans le cadre d'un régime fondé sur le revenu sont ceux qui sont les plus susceptibles de relever les résultats de la population ciblée.

Il ne manque aucun de ces éléments à la conception du Programme d'allègement des droits de scolarité, soit un volet de gratuité des droits de scolarité et un programme d'allègement financier axé sur le revenu, à l'intention de la classe moyenne.



Voilà pourquoi cet effort d'allègement des droits de scolarité offre la promesse d'ouvrir les portes aux études secondaires, collégiales et universitaires à un plus grand nombre d'étudiants du Nouveau-Brunswick que tout effort précédent consenti par la province, et de maintenir les portes ouvertes jusqu'à l'obtention de diplômes.

Nous savons que le gain peut être énorme, tant pour les étudiants (par un revenu de travail bien supérieur aux attentes) que pour le gouvernement lui-même (par une hausse des recettes fiscales). Vu que ces avantages à long terme sont bien supérieurs aux dépenses initiales, l'initiative peut et devrait être vue comme un investissement dans la province et non comme un coût pour celle-ci.

De la même façon, le programme des Centres de la petite enfance, dont l'objet est de relever considérablement l'abordabilité, tout en investissant dans la qualité de l'environnement d'apprentissage des jeunes enfants, est également conçu pour le succès. En reconnaissant le fardeau financier des services de garderie sur les familles à faible ou à moyen revenu et, en fait, en plafonnant les droits exigés par ces centres en fonction du revenu, la province accordera à un nombre record d'enfants du Nouveau-Brunswick les meilleures chances d'être prêts à apprendre en commençant l'école. Comme la recherche le fait ressortir aussi, les perspectives d'apprentissage précoce de qualité ouvrent la porte sur l'économie à de nombreux parents et, de la sorte, la qualité des Centres de la petite enfance est l'un des meilleurs investissements qu'un gouvernement puisse consentir pour lutter contre la pauvreté (et la prévenir). Ainsi, tout comme le régime d'allègement des droits de scolarité, le programme des Centres de la petite enfance offre des aspects positifs considérables à divers égards.

Toutefois, même si la conception de ces programmes relativement nouveaux est source de vastes espoirs, une autre condition nécessaire au succès est une mise en œuvre rigoureuse. Cela est plus facile à dire qu'à faire. Nous avons connu d'autres initiatives prometteuses tant dans la province qu'ailleurs et qui ont déraillé parce que, par exemple, la mise en œuvre n'avait pas été assortie de ressources ou d'un suivi adéquats. Combien de programmes, annoncés avec exaltation et confiance, ont donné des résultats décevants pour la population?

C'est là la première raison pour laquelle il est important que l'IRDF-NB entreprenne une analyse des avantages.

Celle-ci aura recours aux données administratives dépersonnalisées provenant des ministères mêmes qui exécutent les programmes, afin d'évaluer leur progrès et leur efficacité. En d'autres termes, le gouvernement a l'audace de faire en sorte que deux de ses programmes phares fassent l'objet d'un suivi et d'une évaluation non pas après cinq ans ou plus, lorsque tous en ont oublié les origines et leurs fins initiales, mais en temps réel, presque au tout début de l'entreprise. Conférer aux programmes ce niveau de responsabilisation est admirable et doit franchement devenir partout une pratique normale dans tous les gouvernements démocratiques.

La deuxième raison est liée à la première. En faisant intervenir l'IRDF-NB à un stade relativement précoce du processus, le gouvernement de la province s'est doté d'un mécanisme permettant de rectifier le tir des deux programmes en moins de quelques années, si les attentes établies à tous égards, de l'accessibilité aux répercussions financières sur les étudiants ou les parents, ne se matérialisent pas en tout ou en partie. Il est rare, dans le domaine des services sociaux, de pouvoir apporter des correctifs en cours de route. De la sorte, l'initiative visant l'analyse des avantages se démarque de la tradition.

Un autre motif de saluer cette approche est qu'elle est dirigée par un institut tiers (IRDF-NB), autorisé à gérer son travail et à faire rapport sur les données de façon « scientifique ». Déléguer l'évaluation de programmes à un organisme indépendant et l'inviter à agir de façon autonome feront que les résultats publiés seront fiables et libres de « gauchissement » politique. En retour, les modifications aux programmes découleront de résultats objectifs et non de priorités partisans.

Il y a d'autres motifs de voir avec optimisme l'analyse des avantages, mais je me contenterai d'en mentionner un autre. Les paramètres qui seront retenus pour établir le succès ont une importance à une petite échelle pour les étudiants, les parents et les familles, et à une grande échelle pour la province. Dans le premier cas, il s'agit de la participation réelle aux programmes, du rendement des participants et de leurs parents sur le marché du travail, ainsi que de l'achèvement, par les participants au programme et leurs parents, des études secondaires et postsecondaires. Dans le deuxième cas, il faut tenir compte des répercussions des programmes sur la rétention de la population et sur la croissance économique. En faisant rapport à l'aide de données recueillies aux petite et grande échelles, la province se donne le cadre voulu pour évaluer le véritable rendement de l'investissement consenti dans les deux programmes.



J'ajouterais, en préconisant un mandat reconductible de cinq ans pour analyser les résultats du programme, que la province se fait un cadeau qui peut continuer de rapporter longtemps.

Je dirais en outre que les données générées par l'analyse des avantages, tout en étant extrêmement précieuses par elles-mêmes, seraient complétées et étayées par les données probantes découlant du lancement d'une ou de plusieurs études comparatives randomisées portant sur l'efficacité des deux programmes par rapport à une cohorte recevant les services « habituels ».

Le dernier point que je souhaite soulever est que, avec le temps, lorsque les rapports d'étape de l'IRDF-NB sur les deux programmes seront étudiés par les groupes de défense, les organismes professionnels, les groupes de vigilance, les associations de parents et d'étudiants, les médias et la population en général, il est possible que l'attention soit accordée aux lacunes. Et bien sûr, les groupes en auraient le droit à juste titre. Par contre, ces intervenants ne devraient pas oublier la nature évolutive de l'analyse des avantages, qui a codé délibérément dans sa structure même le type de boucle de rétroaction qui ouvrira la voie à l'amélioration des programmes. Aucun programme n'est parfait dès le départ, et il faut des mécanismes pour rectifier le tir de la manière dont l'analyse des avantages se propose de le faire. En d'autres termes, il faut encourager les gouvernements, peu importe leur couleur, à mettre en place des mécanismes de ce genre, car c'est la voie la plus directe pour améliorer les résultats se rapportant à la population et gérer de façon professionnelle les précieuses recettes fiscales.



*James Hughes, responsable des relations avec les partenaires et les gouvernements à la fondation McConnell, est un ancien sous-ministre de Développement social pour la province du Nouveau-Brunswick. Il a publié en mai 2015 **Early Intervention** (James Lorimer & Company), sous-titré « How Canada's social programs can work better, save lives and often save money ».*

Notre justification de cette étude

Avec un soutien adéquat, les familles, les enfants et les jeunes peuvent bâtir un Nouveau-Brunswick fort et prospère. Éliminer les obstacles à la garde d'enfants et à l'éducation peut inciter les parents et les jeunes à bâtir des carrières qui leur permettront ensuite d'investir en eux-mêmes et dans leurs communautés. La création de voies vers l'éducation préscolaire et l'enseignement postsecondaire renforcera notre société, élargira les possibilités d'emploi des femmes et des jeunes et rendra possible une plus grande prospérité des familles et de notre province.

L'économie du Canada est en croissance. Comme en témoigne la récente croissance de notre PIB réel, il est évident que le Nouveau-Brunswick commence à suivre cette tendance. De nombreuses entreprises fonctionnent presque à plein rendement et envisagent de nouveaux investissements ainsi que de nouvelles embauches afin d'augmenter leur bénéfice net. Notre économie a besoin de renouveler son bassin de travailleurs qualifiés dans tous les secteurs et provenant de tous les horizons pour nourrir cette croissance.

Le gouverneur de la Banque du Canada Stephen Poloz a récemment parlé de cet enjeu lors d'une conférence annuelle en finances publiques tenue en mars 2018 à l'Université Queen's. Il a dit aux étudiants que l'ouverture d'un parcours vers le marché du travail pour les femmes, les jeunes et les nouveaux arrivants stimulera la croissance économique du Canada, précisant que les subventions provinciales aux services de garderie sont des outils essentiels pour encourager plus de personnes à intégrer le marché du travail. M. Poloz a estimé que la contribution de ce bassin de travailleurs pourrait accroître la production du Canada de 1,5 p. 100, ce qui représente environ 30 milliards de dollars par année. Manifestement, a-t-il souligné, le jeu en vaut la chandelle.

C'est en s'appuyant sur cette hypothèse que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a engagé d'importants investissements dans l'éducation préscolaire et l'enseignement postsecondaire en 2016 et 2017. Une meilleure accessibilité à des programmes améliorés pour nourrissons et enfants d'âge préscolaire, combinée avec un allègement financier pour les étudiants postsecondaires, permettra à davantage de personnes d'entrer sur le marché du travail, avec

un meilleur potentiel de gains et moins de dettes, de soutenir des familles et des enfants en meilleure santé et d'offrir une meilleure qualité de vie à tous les Néo-Brunswickois.

L'Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick (IRDF-NB) appuie les efforts visant à mieux comprendre les avantages de ces investissements. L'IRDF-NB est un institut de recherche à l'Université du Nouveau-Brunswick qui effectue des recherches fondées sur des données probantes afin de fournir au gouvernement, au milieu universitaire et aux chercheurs des renseignements fiables pour éclairer les décisions qui touchent la population du Nouveau-Brunswick.

L'analyse des avantages des programmes d'allègement des droits de scolarité et des Centres de la petite enfance exploitera les données obtenues pour fournir aux décideurs provinciaux une recherche fondée sur les données probantes qui vérifiera tant le rendement des programmes que les bénéfices retirés par les enfants et les familles du côté de la santé et la prospérité, ainsi que les gains pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Les deux initiatives phares sélectionnées pour cette étude comprennent des programmes lancés depuis 2016; elles consistent en un allègement des droits de scolarité pour les étudiants postsecondaires et en un soutien des Centres de la petite enfance pour les enfants d'âge préscolaire et leurs parents.

C'est justement ce que le Programme des droits de scolarité gratuits offre aux étudiants postsecondaires : la gratuité des droits de scolarité pour les étudiants inscrits dans les universités et les collèges communautaires publics dont le revenu du ménage est moins de 60 000 \$. Grâce au Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne, des bourses sont offertes aux étudiants dont le revenu familial est supérieur à 60 000 \$. Les programmes visent à encourager les étudiants venant de familles à faible revenu à acquérir les compétences nécessaires pour accéder aux emplois rémunérateurs et alléger le fardeau de l'endettement attribuable aux droits de scolarité.

CES PROGRAMMES POURRAIENT AIDER LES ÉTUDIANTS EN GRAND NOMBRE.



Le gouvernement provincial estime qu'environ 77 p. 100 des bénéficiaires d'une aide financière pour étudiants fréquentant des universités ou des collèges publics dans la province au cours de l'année d'études 2017-2018 étaient **admissibles au Programme des droits de scolarité gratuits ou au Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne.**



Cela représente 6283 étudiants **admissibles au Programme des droits de scolarité gratuits**



et 1424 **étudiants, au Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne** au cours de l'année d'études 2017-2018.

La désignation Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, lancée en 2017, fait partie du plan d'éducation de 10 ans du Nouveau-Brunswick, qui a notamment pour objectif la préparation à l'école. Ce plan vise à s'assurer que tous les enfants d'âge préscolaire développent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école comme dans la vie. Ce programme permettra d'améliorer la qualité et l'accessibilité de services de garderie abordables grâce à des investissements dans la formation et les milieux d'apprentissage, des places supplémentaires pour les nourrissons et les enfants d'âge préscolaire et, plus important encore, grâce à des subventions pour les parents.



Le programme fait en sorte que les familles ayant un revenu annuel brut de moins de 37 500 \$ auront accès à des services de garderie gratuits. De plus, il offre des subventions aux salariés à revenu moyen selon une échelle mobile et veille à ce qu'aucune famille du Nouveau-Brunswick ne consacre plus de 20 p. 100 de son revenu annuel brut aux frais de garderie lorsque son enfant fréquente un Centre de la petite enfance désigné du Nouveau-Brunswick.

Ces investissements soutiendront les parents qui travaillent et étudient, en plus de leur donner l'assurance que leurs enfants se développent dans des milieux d'apprentissage de grande qualité, bienveillants et attentifs. Ces programmes sont mis en œuvre comme projets pilotes à Saint John et Edmundston, la mise en œuvre complète à l'échelle de la province étant prévue pour 2019.

Depuis leur lancement en mars 2018, les programmes pilotes enregistrent une bonne participation. À Edmundston, 51 garderies ont reçu la désignation Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (CPE-NB), 185 parents se prévalant des services de garderie gratuits et 290 parents bénéficiant de subventions bonifiées. À Saint John, la participation est semblable, 52 garderies ayant obtenu la désignation CPE-NB, 290 parents bénéficiant de services de garderie gratuits dans le cadre du programme et 1 562 parents ayant reçu des subventions bonifiées pour les services de garderie.

Alors que le gouvernement continue de recueillir et de diffuser des données qualitatives et empiriques afin de mieux comprendre les avantages de ces programmes, l'étude de l'IRDF-NB fournira une évaluation fondée sur les données afin de vérifier la réussite générale des participants sur une longue période grâce à plusieurs indicateurs.

Cette recherche offrira aux décideurs une vision particulière des avantages du programme et permettra de concentrer les investissements futurs dans les domaines ayant démontré les meilleurs gains pour les enfants et le Nouveau-Brunswick dans son ensemble.

À COMPTER DE CETTE ANNÉE, LES CHERCHEURS DE L'IRDF-NB UTILISERONT DES DONNÉES DONT ONT ÉTÉ SUPPRIMÉS TOUS LES IDENTIFICATEURS DIRECTS POUR MESURER LES INDICATEURS ET LES RÉSULTATS SUIVANTS AU COURS DE LA PROCHAINE PÉRIODE DE CINQ ANS ET APRÈS :

- La participation réelle aux programmes d'allègement des droits de scolarité et des Centres de la petite enfance
 - La réussite des participants du programme ou de leurs parents sur le marché du travail du Nouveau-Brunswick
 - L'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou postsecondaires par le participant du programme ou ses parents
 - L'aide sociale reçue par les participants du programme ou leurs parents
 - La santé mentale et physique des participants du programme ou de leurs parents
 - Les gains et la trajectoire d'emploi des participants du programme ou de leurs parents
 - L'incidence des programmes sur la rétention et la mobilité de la population
 - L'incidence des programmes sur la croissance économique
-

L'IRDF-NB recherchera des tendances et établira des liens qui permettront de prévoir les avantages et le soutien du gouvernement à l'avenir quant à l'amélioration des programmes pour atteindre les objectifs particuliers.

Entre autres, cette recherche répondra aux questions fondamentales suivantes : Quel est l'effet d'un service de garderie abordable et de qualité sur la capacité d'un parent à ne plus dépendre de l'aide sociale, à travailler et à être en bonne santé? Dans quelle mesure l'allègement des droits de scolarité influence-t-il les gains futurs d'un diplômé et affecte-t-il sa capacité à rester au Nouveau-Brunswick pour y travailler? Quelle est l'incidence de ces programmes sur la santé mentale et physique des participants? À très long terme, cette recherche formera des éléments de preuve qui appuieront et orienteront les politiques soutenant l'apprentissage continu, l'amélioration de la productivité, la santé, la prospérité et l'emploi pour tous les Néo-Brunswickois.



De cette façon, le gouvernement améliore son processus décisionnel pour appuyer les familles, les enfants et les jeunes en bâtissant un Nouveau-Brunswick plus prospère et heureux.

À propos de l'Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick

L'IRDF-NB a été établi au début de 2015 par la collaboration de nombreux ministères provinciaux, dont le ministère de la Santé, le Bureau du Conseil exécutif, Éducation postsecondaire, Formation et Travail; Éducation et Développement de la petite enfance, et Développement social. Son établissement a été financé par la Fondation canadienne pour l'innovation et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, et son fonctionnement continu sera appuyé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick de même que par des montants attribués par les Instituts de recherche en santé du Canada, la Fondation de la recherche en santé du Nouveau-Brunswick, et d'autres organismes.

L'IRDF-NB A ÉTÉ CRÉÉ POUR :

- Fournir un accès efficace aux chercheurs aux données administratives préparées dont ont été éliminés tous les identificateurs directs dans un environnement contrôlé sécurisé pour garantir la protection de la vie privée de la population du Nouveau-Brunswick.
 - Mener des recherches pertinentes sur les politiques pour appuyer la prise de décisions éclairées et efficaces de la part du gouvernement.
 - Élargir et appuyer l'intendance et la préservation des données.
 - Voir à appuyer et à contribuer à une diffusion efficace des connaissances.
 - Renforcer les capacités de recherche par la formation.
 - Faire partie intégrante de l'infrastructure de recherche du gouvernement du Nouveau-Brunswick.
-

L'Institut utilise des mesures de protection pour garantir la protection de la vie privée et la sécurité des données de la population du Nouveau-Brunswick. Par souci de protéger la vie privée, tous les identificateurs directs, soit les noms, les numéros d'assurance-maladie et les adresses, sont éliminés des données. Le processus consiste plutôt à attribuer un numéro unique à chaque fichier qui permet aux chercheurs de coupler les données venant des ministères, ce qui permet d'élargir la portée de la recherche. La vie privée est aussi protégée par une restriction de l'accès à de tels renseignements. Les renseignements sont conservés dans une installation hautement sécurisée qui est inaccessible à partir de l'extérieur du laboratoire de l'IRDF-NB. Les chercheurs souhaitant accéder aux données doivent passer par un processus de demande rigoureux pour garantir la protection de la vie privée de tous les Néo-Brunswickois.



M. McDonald est un professeur d'économie à l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton. Il détient un Ph. D. et une maîtrise de commerce en économie de l'Université de Melbourne. Il est le directeur universitaire du Centre de données de recherche du Nouveau-Brunswick, le directeur de l'IRDF-NB et le chercheur principal de l'Unité de soutien SRAP des Maritimes. Parmi ses principaux axes de recherche et de spécialisation, mentionnons l'état de santé des immigrants, des résidents ruraux, des groupes minoritaires et d'autres sous-populations et leur utilisation des services de santé, ainsi qu'un programme de recherche en cours sur les autres déterminants socioéconomiques et démographiques du cancer. Il a aussi mené beaucoup de recherches sur les enjeux des immigrants sur le marché du travail. Il a publié ses travaux dans une grande variété de revues spécialistes, dont *Social Science and Medicine*, *Revue canadienne économique*, *Analyse de politique*, *Oral Oncology*, *Thyroid* et *La Revue canadienne du vieillissement*.

Plan de travail quinquennal pour l'analyse des avantages de l'IRDF-NB et du GNB

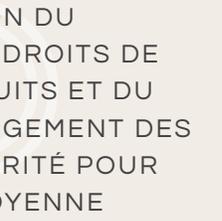
Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick (IRDF-NB) ont conclu un partenariat de cinq ans visant la réalisation d'une recherche sur des sujets liés au Programme des droits de scolarité gratuits et au Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, en plus d'une recherche sur les programmes du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en ce qui a trait aux Centres de la petite enfance et à l'assistance aux services de garderie à l'intention des familles.

Dans chacune des cinq années, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'IRDF-NB s'entendront sur les priorités de recherche, y compris le lancement éventuel de projets..

LES PARTIES ONT CONVENU DE PORTER LA RECHERCHE SUR DEUX AXES :



LES RETOMBÉES À COURT ET À
LONG TERME DES CENTRES DE
LA PETITE ENFANCE



L'ÉVALUATION DU
PROGRAMME DES DROITS DE
SCOLARITÉ GRATUITS ET DU
PROGRAMME D'ALLÈGEMENT DES
DROITS DE SCOLARITÉ POUR
LA CLASSE MOYENNE

L'IRDF-NB héberge actuellement plusieurs ensembles de données pertinents pour ces projets, dont plusieurs proviennent du ministère de la Santé. Cependant, dans certains cas, des données devront être obtenues auprès de ministères, dont Éducation et Développement de la petite enfance (EDPE), Éducation postsecondaire, Formation et Travail (EPFT), ainsi que Développement social (DS).



Le présent document vise à fournir un plan de travail préliminaire pour les cinq années de travail consacrées à ces deux projets. Il décrit brièvement chaque projet ainsi que ses indicateurs clés et exigences relatives aux données, en plus de préciser les échéanciers proposés pour atteindre les jalons clés. L'analyse de séries de données particulières dépend évidemment de l'accès à celles-ci.

Des rapports annuels faisant état des constatations à ce jour seront rédigés au cours de chaque année de l'entente. Comme il est précisé ci-dessous, certains indicateurs seront disponibles immédiatement (p. ex. la participation au programme et l'intégration des parents dans le marché du travail), alors que d'autres à long terme (la poursuite des études postsecondaires ou EPS) pourraient ne pas être connus avant plusieurs années. Le rapport annuel contiendra de l'information sur tous les indicateurs disponibles. Ces statistiques peuvent évoluer au fil du temps. Cependant, les conclusions ne seront pas énoncées jusqu'au dépôt du rapport final à la fin de la cinquième année de recherche. Il est également possible de prolonger le partenariat de recherche au-delà de la période initiale de cinq ans, alors que certaines mesures à long terme de la réussite du programme continueront d'être disponibles au cours de cette plus longue période.

L'IRDF-NB fournira des rapports d'étape trimestriels lors de réunions avec un comité directeur du projet. Ces rapports feront notamment le point sur les travaux réalisés à ce jour et sur l'évolution du plan de travail.

L'IRDF-NB organisera et tiendra un événement consacré au transfert des connaissances à l'intention des ministères concernés. Les résultats de projets commandés durant l'exercice financier et des exposés de conférenciers choisis, qui ont mené des recherches sur des sujets connexes, y seront présentés.

IMPACTS DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE



Le système de services de garderie éducatifs du Nouveau-Brunswick est en cours de transformation pour offrir des services de plus grande qualité, lesquels sont accessibles et abordables pour toutes les familles et tous les enfants.

De mars 2018 à avril 2019, le gouvernement du Nouveau-Brunswick mettra en œuvre la nouvelle désignation Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (CPENB). Les centres ainsi désignés offriront des services aux enfants d'âge préscolaire de cinq ans et moins en vue d'offrir un accès équitable et abordable à des services de garderie éducatifs de grande qualité, en éliminant les obstacles associés au revenu familial, aux habiletés et aux besoins, ainsi qu'à la langue et au milieu minoritaire des enfants.

Grâce à une augmentation des subventions aux parents qui font appel aux Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, des services de qualité seront plus abordables et accessibles pour les familles à faible ou à moyen revenu qui sont sur le marché du travail ou étudiant. Donc, les familles ayant un revenu brut annuel de moins de 37 500 \$ auront accès aux services de garderie gratuits. Les familles ayant un revenu brut annuel de plus de 37 500 \$ auront accès à des subventions bonifiées selon une échelle mobile. Aucune famille au Nouveau-Brunswick ne consacrera plus de 20 p. 100 de son revenu annuel aux frais de garderie pendant que son enfant fréquente un centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick.

Le projet de recherche a pour objectif d'évaluer l'incidence de ces nouvelles interventions en mesurant une série d'indicateurs pendant cinq ans ou plus. Les tableaux ci-dessous présentent les indicateurs que suivra l'IRDF-NB, lesquels sont plus ou moins classés selon la période prévue avant de devenir mesurables.

INDICATEURS CLÉS ET DONNÉES REQUISES

	INDICATEUR	PRINCIPALE SOURCE DE DONNÉES
À COURT TERME (programme disponible aux années 1 à 3, et au-delà)	La participation au programme	Données sur la participation du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE)
	La participation des parents au marché du travail	Données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada
	La poursuite d'EPS par des parents	Données sur la participation de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM)
	La fécondité	Registres de naissance des Statistiques de l'état civil
	La rétention et la mobilité de la population	État des inscriptions à l'assurance-maladie de la base de données sur la population
À MOYEN TERME (programme disponible aux années 3 à 5, et au-delà)	La littératie et numératie en milieu scolaire et autres mesures connexes	Résultats aux tests normalisés d'EDPE
	L'aide sociale reçue par les parents	Données sur les programmes du ministère du Développement social (DS)
	Les gains et carrière des parents	Données sur le revenu de Statistique Canada dans son Environnement de couplage de données sociales de Statistique Canada
À LONG TERME (programme disponible au-delà de l'année 5)	La fin des études secondaires par les enfants	Données sur les élèves d'EDPE
	La transition vers les études postsecondaires et fin de celles-ci	Données sur les élèves d'EDPE et d'Éducation postsecondaire, Formation et du Travail (EPFT)
	Les trajectoires des gains et la mobilité salariale des parents	Données sur le revenu de Statistique Canada dans son Environnement de couplage de données sociales de Statistique Canada
	La santé mentale et physique des enfants et des parents	Dossiers des hôpitaux et d'autres dossiers de santé du ministère de la Santé (MS)
	La mobilité de la population	État des inscriptions à l'assurance-maladie de la base de données sur la population
	La croissance économique	Mesures de l'activité économique de Statistique Canada
	Les gains et les résultats en matière d'emploi des enfants une fois à l'âge adulte	Données sur le revenu de Statistique Canada dans son Environnement de couplage de données sociales de Statistique Canada
	L'analyse coûts-avantages de l'investissement	Combinaison des mesures ci-dessus

PRINCIPAUX JALONS ET ÉCHÉANCIER

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
ÉLABORATION DES DONNÉES					
Soutien à EDPE pour: - Le processus de concordance - L'examen sur la protection des renseignements personnels (ÉFVP)	X				
Élaboration d'ententes de partage des données entre l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB) et EDPE pour le transfert de données sur les services de garderie et d'autres ensembles de données pertinents	X				
Transfert des données d'EDPE à l'IRDF-NB	X	X			
Élaboration de documents relatifs aux données pour les données sur les programmes d'EDPE	X	X	X		

RECHERCHE					
Analyse documentaire des programmes de services de garderie subventionnés	X				
Analyse des indicateurs à court terme	X	X	X	X	X
Analyse des indicateurs à moyen terme			X	X	X
Analyse des indicateurs à long terme				X	X
Rapport annuel avec conclusions de recherche à ce jour	X	X	X	X	X

ÉVALUATION DU PROGRAMME DES DROITS DE SCOLARITÉ GRATUITS (PDSG) ET DU PROGRAMME D'ALLÈGEMENT DES DROITS DE SCOLARITÉ POUR LA CLASSE MOYENNE PADSCM)

Le Programme des droits de scolarité gratuits vise à aider les étudiants postsecondaires en fournissant plus de bourses d'aide financière à ceux issus des familles ayant les plus grands besoins financiers. Lancé le 1^{er} août 2016, le Programme s'adresse aux étudiants à temps plein dans les universités et les collèges publics du Nouveau-Brunswick dont le revenu familial est inférieur à 60 000 \$. Les bourses allouées dans le cadre de ce programme peuvent couvrir la totalité des droits de scolarité. Poursuivant des fins similaires, le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne, lancé l'année suivante (1^{er} août 2017) fournit une plus grande aide financière immédiate aux étudiants à temps plein issus d'une famille dont le revenu est supérieur à 60 000 \$. Le montant reçu varie en fonction du revenu et de la taille de la famille.

Le projet de recherche évaluera les programmes combinés en faisant le suivi d'une série d'indicateurs. L'objectif est de mesurer la valeur globale de l'investissement du gouvernement dans ces programmes. Ainsi, l'IRDF-NB fera un suivi des participants dès leur inscription à de nouveaux programmes sur plusieurs années, car certains résultats (p. ex. l'emploi et le revenu sur le marché du travail) ne seront pas observables avant l'obtention d'un diplôme et l'intégration du marché de travail. Le tableau ci-dessus indique l'échéancier de mise en œuvre des deux programmes et le moment auquel les étudiants postsecondaires obtiendront probablement leur diplôme et intégreront le marché du travail.

	PDSG	PADSCM
Création du programme	Août 2016	Août 2017
Premiers diplômés collégiaux	Août 2018	Août 2019
Premiers diplômés universitaires	Mai 2020	Mai 2021

Les indicateurs qui seront mesurés sont énoncés ci-dessous et sont grosso modo regroupés en fonction de la durée de la période avant laquelle ils deviendront mesurables.

INDICATEURS CLÉS ET DONNÉES REQUISES

	INDICATEUR	PRINCIPALE SOURCE DE DONNÉES
À COURT TERME (programme disponible aux années 1 à 3, et au-delà)	La participation au programme	Données sur la participation d'EPFT
	Le domaine d'étude ou de formation	Programmes d'études d'EPFT
	La participation au marché du travail et le chômage chez les titulaires d'un diplôme d'études secondaires	Données de l'Enquête sur la population active et du recensement de Statistique Canada
	Rétention aux études supérieures	Données sur la participation à l'enseignement supérieur de la CESPM
À MOYEN TERME (programme disponible aux années 3 à 5, et au-delà)	L'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires	Données sur la participation à l'enseignement supérieur et sur l'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires de la CESPM
	L'aide sociale reçue après l'obtention d'un diplôme	Données sur les programmes de DS
	Les gains et les résultats en matière d'emploi après l'obtention d'un diplôme	Données sur le revenu de Statistique Canada dans son Environnement de couplage de données sociales de Statistique Canada
	La rétention de la population	État des inscriptions à l'assurance-maladie de la base de données sur la population
À LONG TERME (programme disponible au-delà de l'année 5)	Les trajectoires des gains et la mobilité salariale	Données sur le revenu de Statistique Canada dans son Environnement de couplage de données sociales de Statistique Canada
	La santé mentale et physique	Dossiers des hôpitaux et d'autres dossiers de santé du ministère de la Santé (MS)
	La mobilité de la population	État des inscriptions à l'assurance-maladie de la base de données sur la population
	La croissance économique	Mesures publiques de l'activité économique de Statistique Canada

PRINCIPAUX JALONS ET ÉCHÉANCIER

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
ÉLABORATION DES DONNÉES					
Soutien à EPFT pour: - Le processus de concordance - L'examen sur la protection des renseignements personnels (ÉFVP)	X				
Élaboration d'ententes de partage des données entre l'UNB, EPFT et DS pour le transfert des ensembles de données du PDSG, du PADSCM et de l'aide sociale et d'autres ensembles de données pertinents	X				
Élaboration d'ententes de partage des données entre l'UNB et DS pour le transfert des données de l'aide sociale et d'autres ensembles de données pertinents	X				
Transfert des données d'EPFT à l'IRDF-NB Transfert des données de DS à l'IRDF-NB	X				
Élaboration de documents relatifs aux données pour les programmes d'EPFT	X				
Élaboration de documents relatifs aux données de DS	X				
RECHERCHE					
Analyse documentaire sur les programmes de droits de scolarité « gratuits » et les crédits d'impôt pour frais de scolarité (EPS)	X				
Analyse des indicateurs à court terme	X	X	X	X	X
Analyse des indicateurs à moyen terme			X	X	X
Analyse des indicateurs à long terme				X	X
Rapport annuel avec conclusions de recherche à ce jour	X	X	X	X	X